

DESTINATAIRE : À tous les professionnels référents, médecins répondants et
médecins spécialistes

DATE : Le 25 avril 2024

OBJET : Traduction anglaise des formulaires de références
normalisés

Nous souhaitons vous aviser qu'à partir de maintenant, les formulaires de références normalisés pour les consultations en spécialités de l'Accès priorisé aux services spécialisés (APSS) ne seront plus traduits vers la langue anglaise lorsqu'ils seront mis à jour.

La récente modernisation de la Charte québécoise de la langue française oblige dorénavant l'Administration à un devoir d'exemplarité quant à l'utilisation de la langue française..

Les formulaires de l'APSS étant à l'intention des professionnels référents, mais également des médecins répondants et des médecins spécialistes qui réalisent la demande de consultation, nous sommes désormais dans l'obligation de les fournir uniquement en français.